



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIE-DE-GUIRE**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR –
ARTICLES 110 ET 137.15 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME**

VEUILLEZ PRENDRE AVIS que lors d'une séance de son conseil tenue le 3 février 2014, la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire a adopté les règlements suivants :

- Règlement numéro 12-619 révisant le plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire et intitulé "RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME";
- Règlement numéro 12-620 visant le remplacement du règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "RÈGLEMENT DE ZONAGE";
- Règlement numéro 12-621 visant le remplacement du règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT";
- Règlement numéro 12-622 visant le remplacement du règlement de construction de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION";
- Règlement numéro 12-623 visant le remplacement du règlement administratif de la Municipalité de Saint-Pie-de-Guire suite à la révision du plan d'urbanisme intitulé "RÈGLEMENT ADMINISTRATIF ";

Conformément aux dispositions applicables, le Règlement numéro 12-620 visant le remplacement du Règlement de zonage et intitulé " Règlement de zonage " et le Règlement numéro 12-621 visant le remplacement du Règlement de lotissement intitulé " Règlement de lotissement " ont été approuvés par les personnes habiles à voter lors de la procédure d'enregistrement tenue le 23 avril 2014 et ont fait l'objet de certificats de conformité délivrés par la Municipalité régionale de comté de Drummond, le 29 avril 2014.

Le Règlement numéro 12-622 de construction et le Règlement numéro 12-623 sur les conditions d'émission des permis de construction ont fait l'objet de certificats de conformité délivrés par la MRC le 2 avril 2014.

Ces règlements sont donc entrés en vigueur à la date de l'émission de ces certificats de conformité.

Donné à Saint-Pie-de-Guire, ce 5 mai 2014

CLAIRE ROY
Directrice générale et secrétaire-trésorière